

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq novembre 2025, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie du Breuil, sous la Présidence du Maire Gilles SABATIER.

Date de convocation : 29 octobre 2025
Secrétaire de séance : Christelle RONDEL
Rapporteur : Hélène SERVAYRE

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Absents ayant donné pouvoir : 3
Votants : 14

Présents : Hélène SERVAYRE – David COMPTOUR – Évelyne DESICY – Maria de SOUSA ANTUNES – Patrick HERENT – Christelle RONDEL – Christophe MARTEL – Pierre BEAUVERT – Bernard EMIREN – Pierre SOURDILLE – Amandine MARTIN

Présidente de séance : Mme SERVAYRE Hélène

Absents excusés : Audrey CHABRIER procuration Hélène SERVAYRE
Gilles SABATIER procuration David COMPTOUR
Alexandre LEFEVRE procuration Evelyne DESICY

Absents : Manon CHABOT

Nombre votants : 14

Secrétaire de séance : Christelle RONDEL

Ouverture de la séance à 18h30

Lors du précédent Conseil municipal, un spectateur a perturbé la séance en prenant, à plusieurs reprises, la parole alors qu'il est interdit d'intervenir pendant le déroulement d'un Conseil municipal.

Cette même personne étant encore présente lors de l'ouverture de ce conseil du 05 novembre 2025, des conseillers ont demandé que celui-ci se déroule à huis clos.

Un vote a été effectué, ce conseil se tient à huis clos.

Approbation du PV du 08/10/2025 : Pour 11 - Contre : 1 - Abstention : 2

Contre : mettre en cause des personnes qui étaient absentes

Mr EMIREN indique qu'il n'y a pas eu de commission communication
Mr SOURDILLE relit le courrier de réponse du sous-préfet

Avant de lire l'ordre du jour, je vous demande de bien vouloir accepter une délibération complémentaire concernant les fonds de concours.

Ordre du jour :

1. Délibération Participation à la protection sociale complémentaire au titre du risque « santé » du Centre de Gestion du Puy de Dôme
2. Désignation suppléant SME - Syndicat Mixte Eau
3. Bail emphytéotique
4. Délibération CFU – Compte Financier Unique
5. Commission Indemnisation des commerces de la Commune
6. Numérotation des Bâtiments
7. Fonds de concours
8. Questions diverses

1) – Délibération Participation à la protection sociale complémentaire au titre du risque « santé » du Centre de Gestion du Puy de Dôme

La participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire et leur financement est rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026. (Décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 - décret n° 2022-581 du 20 avril 2022).

Le centre de Gestion, auquel nous sommes affiliés, a souscrit un contrat collectif auprès du groupe-ment Relyens SPS / Mutuelle Intérierale.

La participation mensuelle de la collectivité au financement, pour chaque agent, de la garantie « Santé » ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros :

➤ 2 dispositifs sont soumis au Conseil Municipal :

- Soit une participation mensuelle fixée par la collectivité avec un minimum de 15€
- Soit une participation financière, dans un but d'intérêt social, prenant en compte la situation familiale des agent(e)s modulée comme suit : nombre d'enfants – adultes à charge etc...

15 agents sont potentiellement intéressés par cette participation

Participation minimale $15 \times 15 \times 12 = 2\,700\text{€}$

Il est proposé au Conseil, compte tenu de l'obligation qui est faite et sans aucune certitude sur les dotations à venir d'opter dans un premier temps pour la « participation de la collectivité à hauteur de 15€/agent et par mois », et dans un second temps de revoir si la participation de la commune peut être revue à la hausse suivant le nombre d'agents qui choisiront cette mutuelle.

Vote : Pour : 14

2) – Désignation suppléant SME : Syndicat Mixte Eau

La suppléance du titulaire au titulaire représentant la commune au SICTOM est vacante, il convient d'en nommer un nouveau.

Il est demandé en Conseil si un conseiller souhaite être candidat à cette suppléance ?

Mr SOURDILLE Pierre est candidat

Vote : Pour : 14

A noter que pour la commission communale des Impôts Mme Martin Amandine se substitue au conseiller démissionnaire. Pour information la Commission doit se réunion avant le 31 décembre 2025.

Madame MARTIN fait partie déjà partie de la commission en tant que titulaire.

3) - Bail emphytéotique administratif : Logements Auvergne Habitat :

Après échange avec le Directeur d'Auvergne Habitat, il a été convenu de signer le bail sur la base de 51 ans, délai minimal qui est constitutif du remboursement des emprunts nécessaires à la réalisation du projet que la commune garantie.

Compte tenu du type de prêts obtenus, pour ce type d'habitat, les maîtres d'ouvrages sont soumis à des règles strictes d'encadrement des loyers.

A noter que tous les baux emphytéotiques signés par la commune (OPAC – OPHIS) font état de 55 années.

Lecture par Mme SERVAYRE Hélène du bail.

Mr EMIREN souhaite que l'on indique qu'il n'y avait pas de construction prévue au départ, le terrain était nu.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à approuver la mise à disposition de la parcelle AC 119 actuellement adressée à impasse des jardins d'une superficie de 1798 m² parcelle issue de la division de la parcelle AC 63 :

- à l'autoriser à signer un bail emphytéotique de 51 ans avec une redevance d'un euro par an
- à l'autoriser à signer tout acte relatif à cet accord,
- à garantir les emprunts mobilisés par Auvergne Habitat

Vote : Pour : 14

4) – Délibération CFU :

Le CFU est un document budgétaire qui fusionne le Compte Administratif (établi par l'ordonnateur) et le Compte de Gestion (établi par le comptable).

Institué par l'article 242 de la loi de finance 2019, il a été expérimenté entre 2021 et 2023 par des communes volontaires.

L'ordonnance n°2025-526 publiée au Journal Officiel du 13 juin 2025 généralise la mise en œuvre du compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de voter l'adoption du CFU à partir de l'exercice 2025 du budget principal de la commune.
- l'adoption de la M57 (le plan comptable) implique que la collectivité est en mesure de dématérialiser ses documents budgétaires au format xml.

Vote : Pour : 14

5) – Commission Indemnisation des commerces de la Commune :

Dans le cadre des travaux de la Traversante, un commerçant a sollicité une indemnisation des pertes financière qu'il aurait subi à la suite de ceux-ci.

Effectivement l'impact des travaux sur le tissu économique local ne peut être négligé.

Afin de maintenir l'attractivité commerciale d'un secteur riverain de travaux, il convient que la commune s'engage dans un processus d'indemnisation qui ne peut se faire qu'au travers d'une commission dédiée au traitement des dommages les plus significatifs.

Même si la collectivité définit librement les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission, il est indiqué qu'il lui importe que la composition soit représentative des intérêts de

toutes les parties. Cette commission doit être impartiale, compétente et assurer la confidentialité et le principe du contradictoire.

Le Maire sollicite auprès du Conseil Municipal la constitution d'une commission amiable qui sera chargée d'instruire les demandes indemnитaires déposées par les commerçants estimant avoir subi un préjudice anormal et spécial de baisse de chiffre d'affaires du fait de travaux publics.

Le règlement intérieur donnera la composition de la commission.

Vote : Pour : 14

6) - Numérotation des Bâtiments :

Il s'avère que dans la zone d'activité de Chavroche les bâtiments situés du côté pair de l'Allée de Chavroche ne sont pas numérotés ainsi que du côté de l'Allée du Pré des Granges.

Vu dans le cadre des permis de construire, il convient aussi de numérotter les parcelles situées rue du Béal et du Moulin.

Il convient donc de délibérer en conséquence avec la numérotation suivante

Vote : Pour : 14

7) – Fonds de concours :

Le reliquat des fonds de concours de la commune s'élève à 528€ et l'Agglo Pays d'Issoire nous demande de leur adresser avant le 14 novembre de leur adresser la délibération actant un projet.

Le moteur permettant l'ouverture de la porte du garage de l'ancienne caserne des pompiers est hors service. Aussi, un devis a été sollicité pour changer ce moteur, le montant hors taxe s'élève à 899,86€.

Il est demandé au Conseil :

- de bien vouloir autoriser le Maire à solliciter au titre du fonds de concours la somme de **449,93€** pour cette acquisition, et permettant ainsi de solder ces fonds de concours.
- de l'autoriser à solliciter la somme de **78,07€** représentant 18,98 % du devis des panneaux relatifs à « l'école et espaces sans tabac » d'un montant hors taxe de 411,36€.

Vote : Pour : 14

8) - Questions diverses :

Chantier traversante : à la suite de la réunion de chantier du mercredi 05/11 matin, seront posés les piliers de délimitation de parvis de l'école. Pré signalisation prévue, panneau de limitation de vitesse....

Priorité à droite : Mr MARTEL demande s'il est prévu des panneaux de signalisation. Il sera indiqué de respecter les priorités à droite dans l'agglomération.

Mr SOURDILLE demande si le STOP allée champêtre va rester ? Réponse : Oui il reste, pas de priorité à droite mais bien un stop.

Amende de police : subvention accordée au titre de ces amendes sur le dossier sécurité route d'Issoire

Route du Saut du Loup : déplacement du panneau agglomération et rétrécissement de la chaussée prévue Semaine 48.

Chaudière école : encore une panne. Le moteur nécessaire à la bonne marche de la vis qui amène le granule dans la chaudière est hors service. Le montant du devis pour l'achat et la mise en œuvre s'élève à 1213€,34 TTC.

Compte tenu du montant des réparations que l'on subit d'années en années sur cette chaudière, l'entreprise chargée de l'entretien a proposé au Maire de réaliser une petite étude sur le rendement de la chaudière granule et de la chaudière gaz. Il s'avère que la chaudière à gaz serait plus rentable que celle à granule. « Le pellet coûte 0.0597 € par KWH, le gaz quant à lui coûte 0.047 €/ KWH »

Rappel de la cérémonie du 11 novembre où tous les conseillers sont invités à participer.

Rappel de Mr COMPTOUR qui indique deux nouvelles associations :

- Le Breuil multisports
- Ephémère
- Ces associations sont éligibles aux mêmes droits que les autres associations du village.

Mme SERVAYRE revient sur le Conseil d'école qui s'est déroulé le mardi 04 novembre 2025. Cette année nous accueillons 120 élèves à l'école.

La Directrice à remercier les deux agents pour le travail effectué (installation des EMI).

Mme FLAT Sylvie va partir à la retraite au mois de décembre 2025.

Cette année scolaire aura lieu le voyage scolaire en avril (comme tous les 3 ans).

Projet de classes : échanges avec des auteurs

Projet d'animation sur l'alimentation : association sens et savoir (avec l'ARS). Une diététicienne viendra parler d'alimentation, activité physique et sportive

Défit lecture comme chaque année.

Ateliers de prévention contre le harcèlement pour les CP et CE1.

Rencontre avec le lycée agricole – journée sur la laïcité.

Projets sport : 3 activités

La parole est au groupe d'opposition qui demande un droit de réponse qui l'exprimera hors du conseil.

La séance est levée à 19h45

**La Première Adjointe
Hélène SERVAYRE**



**La Secrétaire
Christelle RONDEL**



